



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

École Sacré Cœur – Bonneuil-Matours

Le règlement intérieur pour les familles a pour objet de fixer les règles collectives nécessaires à la bonne marche de l'établissement. Il constitue un contrat entre tous les partenaires de la communauté éducative (élèves, parents, parents APEL et OGEC, personnels OGEC et enseignant(e)s).

A – PRESENCE OBLIGATOIRE ET GESTION DES ABSENCES

Toute absence d'un enfant doit être signalée par téléphone ou par mail le jour même avant 8h40. Elle sera notée sur le registre d'appel de la classe. Un mot des parents sur le cahier de liaison, en précisant le motif, est obligatoire lors du retour de l'enfant (un certificat médical sera fourni).

Les absences en dehors des congés prévus doivent être exceptionnelles et motivées par écrit sur un document remis par la cheffe d'établissement, signé par les deux parties et à transmettre à l'inspecteur d'académie par la famille.

En cas d'absences répétées et injustifiées, la cheffe d'établissement réunira la famille afin de voir comment améliorer la situation. Si celle-ci n'évolue pas, un dossier sera transmis à l'inspecteur départemental de l'Éducation Nationale qui pourra saisir une commission chargée de résoudre le problème.

B – HORAIRES

Seuls les parents de maternelle seront autorisés à entrer dans l'enceinte pour déposer et récupérer leurs enfants devant la classe.

L'accueil des élèves s'effectue 10 minutes avant le début des classes dans la cour de l'école. La maîtresse de maternelle accueillera les élèves devant la porte de sa classe. Les entrées et sorties s'effectuent par la porte marron.

Heure d'ouverture

Garderie de **7h30 à 8h40**.

Ouverture de la porte marron de **8h40 à 8h50**

Sortie déjeuner de **12h00 à 12h10**

Retour de **13h15 à 13h25**

Sortie des classes De **16h30 à 16h45**

Garderie de **16h45 à 18h30**

Le respect des horaires de début et de fin de journée est indispensable pour la bonne marche de l'école et le confort de chacun, même pour les enfants de la classe maternelle. Le matin, la porte marron se ferme à 8h50, une fois la porte fermée, nous ne la ré-ouvrons qu'à midi. Sauf cas exceptionnellement, rendez-vous ou imprévus qui seront justifiés.

C- ENTREES ET SORTIES DE L'ECOLE

Les sorties et les retours en dehors des horaires d'ouvertures pour des suivis extérieurs (rendez-vous médicaux) s'effectuera à la porte marron, les parents ou toutes personnes susceptibles de récupérer l'enfant attendront qu'un adulte de l'école l'accompagne.

Aucun enfant ne sera autorisé à sortir de l'école ou confié à une tierce personne sans un mot signé de la main des parents. Ladite personne devra être munie de sa pièce d'identité.

Les enfants de la classe maternelle devront quitter l'école accompagnés d'un adulte.

E – RESTAURATION

Repas

Les parents mettent un mot dans le cahier de liaison ou par mail pour tous changements au niveau des repas.

Les enfants mangeant à la maison exceptionnellement le signalent le matin à l'enseignant(e) de la classe.

Les enfants doivent respecter le règlement de la cantine (établi avec eux).

Régimes particuliers

Les parents dont les enfants ont un régime particulier doivent en informer par écrit la cheffe d'établissement.

En cas de risque d'allergie, un protocole (PAI) est mis en place, un certificat d'une allergologue est indispensable. Il est à reconduire tous les ans.

F – SANTE ET USAGE DES MEDICAMENTS

En cas de fièvre : L'enfant est allongé et isolé jusqu'à l'arrivée de la famille.

En cas de maladie : Conformément aux directives établies par l'Inspection Académique :

- Un enfant malade ne peut être admis à l'école.
- Il est exigé que les enfants qui ont été malades soient totalement rétablis au moment de leur retour.

Usage des médicaments :

Les médicaments sont interdits à l'école, si un traitement doit être effectué auprès d'un enfant, la famille viendra sur le temps du midi pour lui administrer.

Les parents dont les enfants sont sous traitement permanent nécessitant une intervention rapide (asthme...) devront établir un protocole de soins à reconduire tous les ans (PAI).

H – GOUTERS

L'école propose un goûter pour les enfants fréquentant la garderie à partir de 16h45. Les enfants qui le souhaitent peuvent amener le leur dans une boîte marquée au nom de l'élève.

I – RESPECT et VIE COLLECTIVE

Un matériel scolaire en bon état est indispensable à un bon travail.

Le matériel mis à la disposition des élèves doit être respecté.

Les manuels scolaires sont fournis par l'école. Tous les manuels doivent être couverts à la rentrée par les familles. La couverture ne doit pas être scotchée sur le livre, couverture adhésive interdite ; elle portera le nom de l'enfant.

Une tenue correcte est exigée. Les vêtements de l'enfant devront **être étiquetés** à son **nom et prénom**. En fin d'année scolaire, les vêtements restants à l'école seront donnés à une association caritative.

Sont autorisés uniquement les tours de cou.

Sont interdits : les bonbons, les ballons de baudruche, les jouets personnels, les jeux électroniques, les objets connectés et de valeur.

Le règlement de la cour est défini avec les élèves et devra être respecté.

Les adultes, comme les enfants ont droit au respect de leur personne et à la politesse.

Il est demandé à l'ensemble de la communauté éducative (enseignant(e)s, personnels OGEC, parents et élèves) de surveiller son vocabulaire et d'employer un langage correct.

Lors des déplacements, les élèves doivent se montrer calmes et polis.

Aucun parent n'est autorisé à intervenir auprès des autres enfants.

Ceci est du ressort des membres de l'équipe éducative. Eux seuls sont habilités à régler les conflits.

- **Dans un souci éducatif, nous rappelons que la parole de l'adulte doit être entendue et respectée.**
- **Toute agressivité verbale ou gestuelle, sera sanctionnée : (insolence, injures, grossièretés)**
- **La méthode de la préoccupation partagée est mise en place à l'école ainsi que le message clair.**

J – DISCIPLINE ET SANCTIONS

L'école et les enseignant(e)s établissent un règlement de classe. En cas de problème de comportement l'équipe éducative se réfère au tableau de graduation des sanctions ci-dessous.

Étape	Actions	Lien avec la famille
1	Rappel à la règle Utilisation du message clair	Gestion en interne
2	Mise à l'écart de l'élève (assis sur un banc)	
3	Rédaction d'une fiche réflexive	→ Signature de la fiche par les parents
4	Travaux d'intérêts généraux en réflexion avec l'enfant	→ Billet d'information aux parents via le cahier de liaison
5	Rencontre avec les parents	Prise de rendez-vous par téléphone, mail ou cahier de liaison.
6	Possibilité d'adaptation du temps scolaire (temps dans une autre classe, réduction du temps en classe)	En cas de faits graves et répétés : violences, irrespect, insolence et/ou agressions. Rencontre en équipe éducatif *
7	Exclusion des temps périscolaire : garderie et cantine.	
8	Exclusion temporaire de l'élève.	

* « **L'équipe éducative** est un lieu de dialogue, de concertation et de partenariat où s'élabore et s'ajuste le projet scolaire individuel de l'élève. C'est un groupe de travail qui réfléchit sur les perspectives à envisager pour la suite de la scolarité de l'élève concerné. »

Elle concerne les élèves à besoin particulier, tant sur le plan scolaire que comportemental.

K – RENCONTRES PARENTS – ENSEIGNANT(E)S

Nous insistons sur la nécessité d'échanges réguliers entre les parents et les enseignantes. A cette fin, les enseignantes seront à votre disposition sur rendez-vous et en dehors des heures de classe.

Signatures des parents